

## Séance du 8 novembre 2022

L'an 2022, le 8 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : Pierre Boulard, Danièle Chartrain, Olivier Champain, Michel Picault, Christophe Tertre, Christelle Copleutre, Claire Van Schaik, Philippe Chevalier, Sonia Surblé, Gérard Thomas, Michel Cormier, Jean-Marie Glon, Guy Daguéné (à compter du point n°7),

Excusée : Nicole Marchand,

Absent : Jérôme Jousselin,

A été nommé secrétaire de séance : Michel Picault.

### 1- Délibération n° D57 2022 – Repas des aînés : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe d'offrir un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus habitant la commune ainsi qu'au musicien,
- **Fixe** le prix du repas à 25,00 € par personne,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2022 au compte 6232,
- **Charge** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints d'accomplir toutes les formalités relatives à l'organisation de ce repas.

### 2- Délibération n° D58 2022 – Attribution des bons de Noël 2022 : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de reconduire l'attribution des bons de Noël aux habitants d'Avezé âgés de 70 ans et plus au 31 décembre 2022,
- **Fixe** le montant du bon de Noël à 15,00 € pour l'année 2022 avec une date de validité jusqu'au 15 janvier 2022,
- **Dit** que les bons seront utilisables chez les commerçants de la commune mentionnés sur le bon,
- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2022,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

### 3- Délibération n° D59 2022 – Désignation du correspondant incendie et secours : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la désignation de M. Michel Picault à la fonction de correspondant incendie et secours.

### 4- Délibération n° D60 2022 – Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

### 5- Délibération n° D61 2022 – Logo commune : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le logo avec l'écriture beige pour devenir le logo de la commune d'Avezé,
- **Autorise** à déployer ce logo sur l'ensemble des supports de communication de la Commune,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches afférentes à cette décision.

### 6- Délibération n° D62 2022 – Economies d'énergie : Approuvée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le principe d'interrompre l'éclairage public de 22h00 à 6h00 dès que les horloges astronomiques seront programmées, sauf en période de fêtes ou d'événements particuliers où l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit,
- **Décide** d'installer les décorations de Noël pour la période du 12 décembre 2022 au 6 janvier 2023,
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de police détaillant les modalités de coupure de l'éclairage public.

### 7- Demande cimetière communal : Retirée

**8- Délibération n° D63 2022 – Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 : Approuvée**

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le site SISPEA.

**9- Délibération n° D64 2022 – Provisions pour créances douteuses – Budget Assainissement : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de constituer une provision supplémentaire pour créances douteuses pour l'année 2022,
- **Fixe** le montant de la provision supplémentaire pour créances douteuses imputée au compte 6817 à 176,05 €,
- **Dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

**10- Démarche Convention Territoriale Globale : Ajournée**

**11- Modification des statuts de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise : prise de compétence « France Servies » : Ajournée**

**12- Délibération n° D65 2022 – Rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2019 : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'année 2019.

**13- Délibération n° D66 2022 – Rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2020 : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'année 2020.

**14- Délibération n° D67 2022 – Rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise 2021 : Approuvée**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'année 2021.

**DIVERS**

- **Devis pour la réparation du linteau de la cantine** : Société Renou Blanchard pour 2 443,28 €.

- **Devis pour le tubage de la cheminée de la chaudière de la salle polyvalente** : Société Chaillou pour 1 932,35 €.

- **Courriers administrés - jardin derrière le terrain de boules** :

1- Le locataire actuel du jardin derrière le terrain de boules a informé le Conseil municipal qu'il met fin au contrat de prêt à usage au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

2- Des administrés sont intéressés pour acheter ce bout de terrain. Le Conseil municipal ne souhaite pas le vendre mais propose d'établir un contrat de prêt à usage.

- **Courrier Mme Ledieu – achat d'une portion du chemin rural n°42 traversant sa propriété** :

Le Conseil municipal est d'accord sur le principe de vendre cette portion du chemin rural n°42. Monsieur le Maire dit que ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil pour délibérer sur l'enquête publique et les modalités de la vente.

- **Projet de rénovation de l'éclairage public en leds** : montant estimatif du projet : 42 340,00 €, subventions possibles : plan de relance 2022-2025 pour 20 000,00 € et fonds de concours à hauteur de 30% maximum.

- **Projet de lotissement** : Le permis d'aménager a été accepté avec prescriptions.

- **Boulangerie** : La boulangerie d'Avezé ferme le 14 novembre 2022. Un dépôt de pains sera mis en place à l'Auberge du Cheval Blanc.